

# ANNONCES

## L'engagement de l'État pour les conseils citoyens

### 1. Constituer un réseau national d'information des conseils citoyens

Constitution d'une base de données des conseils citoyens permettant la diffusion d'une lettre d'information mensuelle, selon une logique ascendante (valoriser les bonnes pratiques locales) et descendante (donner un maximum d'information sur les politiques publiques).

### 2. Poursuivre l'animation de la plateforme d'échanges « [conseilscitoyens.fr](http://conseilscitoyens.fr) »

La plateforme collaborative « [conseilscitoyens.fr](http://conseilscitoyens.fr) » portée par la fédération des centres sociaux compte près de 2 000 membres issus de 700 conseils citoyens. Elle sera confortée pour la mise en réseau territoriale des conseils citoyens.

### 3. Développer une offre de formation qui soit souple et accessible à tous

Pour participer efficacement à la co-construction des contrats de ville, les conseillers citoyens doivent bénéficier de formations aussi complètes et accessibles que possible. Ce catalogue de formation en ligne sera facilement accessible et destiné à l'auto-formation.

### 4. Poursuivre le plan de formation « Renouvellement urbain »

La participation des conseils citoyens à la conception des projets de renouvellement urbain et au suivi de leur mise en œuvre, est un enjeu majeur de la réussite du NPNRU. Le partenariat entre le CGET et l'école du renouvellement urbain est, à ce titre, prolongé de trois années.

### 5. Organiser des rencontres territoriales des conseils citoyens

Il est essentiel que les conseils citoyens se rencontrent régulièrement à l'échelle régionale ou départementale en présence des autres acteurs de la politique de la ville. Cela contribue à renforcer les synergies locales et à affirmer la reconnaissance des pouvoirs publics aux conseils citoyens.

### 6. Réactiver le comité national de suivi des conseils citoyens

Il sera placé auprès du Conseil national des villes, qui aura la charge de désigner un de ses membres à sa tête. Composé de conseillers citoyens, de délégués du préfet et de partenaires, il vise à permettre des échanges directs avec le ministre de la Ville et du Logement et le CGET.

# ANNONCES

## L'engagement de l'État pour les conseils citoyens

7.

### **Assurer une animation de qualité des dynamiques en place**

Lorsque plus de trois conseils citoyens d'un même territoire en expriment le besoin, le préfet peut décider d'affecter un adulte-relais pour l'organisation et l'animation de ces conseils. Afin de qualifier et d'outiller les adultes-relais dans leurs missions, un plan de formation national sera déployé par le CGET et confié aux centres de ressources de la politique de la ville.

8.

### **Inciter les conseils citoyens à porter un fonds de participation des habitants (FPH)**

Les conseils citoyens peuvent se constituer porteurs d'un fonds de participation des habitants (FPH) ou le faire porter par une structure associative neutre. Les préfetures valoriseront l'opportunité du recours aux fonds de participation des habitants auprès des conseils citoyens, comme dans les Bouches-du-Rhône où 16 demandes de FPH ont été déposées et validées en 2019.

9.

### **Rendre systématique la formalisation d'un avis consultatif à chaque étape du contrat de ville**

La révision des contrats de ville est l'occasion de réaffirmer la nécessité d'associer les conseils citoyens aux différentes étapes du contrat de ville. Cette ambition peut se concrétiser par une incitation au recueil systématique d'un avis consultatif des conseils citoyens à chaque étape du contrat de ville.

10.

### **Permettre à chaque conseil citoyen d'émettre un avis sur les enjeux prioritaires qu'ils identifient dans son quartier qui serait adossé obligatoirement à l'appel à projets annuel par contrat de ville**

La participation des conseils citoyens aux instances du contrat de ville n'est pas toujours simple, en raison du nombre et des horaires de réunions ; les conseillers citoyens se posent souvent la question de leur place et de leur rôle. Il est proposé qu'ils puissent définir les types de projets prioritaires dans leur quartier (par exemple, des activités de soutien scolaire ou encore des aménagements urbains) et que cet avis soit annexé aux futurs appels à projets.